



N°18/2024/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/03/2024
Date d'affichage	20/03/2024
Date de séance	26/03/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaients présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	26	VIVISH Titaua, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			X		
Procuration	05	LENOIR Patricia, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Absents	03	TERAITETIA Annabella, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Titaua VIVISH	X		
Votants	31	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Pour	31	DUFOUR Robert, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
<b>Délibération N°18/2024/CTE</b>  <i>Portant approbation du Budget Annexe des déchets, exercice 2024.</i>  <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		METUA Pierrot, 8 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		SIE Mario, 9 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Saindy HIRIGA	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale		X	Mapuna DOMINGO	X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal		X	Bruno LUCAS	X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X				
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
	RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X			
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X			
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X			X			
	ATANI Hérolf, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X			

Formant la majorité des membres en exercice.



DELIBERATION N°18/2024/CTE du 26/03/2024

**Portant approbation du Budget Annexe des déchets, exercice 2024**

**-LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST-**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du Maire de la Commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française.
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu l'ordonnance en°2007-1434 du 5 octobre 2007 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2221-1 à L2221-12, L2221-14, R2221-1 à R2221-17 et R2221-63 à R2221-94
- Vu la délibération n° 04/2011/CTE du 11 février 2011 portant création de la Régie des déchets ;
- Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des déchets du mercredi 20 mars 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 en charge des affaires financières du mercredi 20 mars 2024 ;
- Vu la délibération n°12/2024/CTE du 26 mars 2024, portant approbation du compte administratif, et l'affectation des résultats du budget annexe des déchets exercice 2023 ;
- Vu la délibération n°13/2024/CTE du 26 mars 2024, portant approbation budget principal de l'exercice 2024 ;
- Vu la délibération n°17/2023/CTE du 26 mars 2024, approuvant le prélèvement d'une subvention d'équilibre au profit du budget annexe des déchets 2024;
- Vu le rapport de présentation y afférent ;
- Oui l'exposé du Maire ;

**Après avoir délibéré en sa séance du 26/03/2024**

**ADOPTE**

**Article 1:** Le Budget Annexe des déchets, exercice 2024, de la Commune de Taiarapu-Est, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de :	186 630 892 F CFP
En recettes et dépenses d'Investissement à la somme de :	49 865 054 F CFP
Soit un budget total de :	236 495 946 F CFP

**Article 2 :** Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

**JAMET Anthony**



Le maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le..... 04 AVR. 2024